

# Petite Tunisie

**ABONNEMENTS :**

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....Fr. 10	Un an.....Fr. 12	Six mois.....Fr. 6	Six mois.....Fr. 7
PAYABLES D'AVANCE			

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal  
16, Rue Es-Sadikia — TUNIS

**ANNONCES :**

Annonces diverses..... la ligne	0 49
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50
PAYABLES D'AVANCE	

## CRIME DE LÈSÈ-MAJESTÉ

### LES POURSUITES DU ROI UMBERTO

Tunis, le 17 Septembre 1896

#### Les Patentes

#### Impôts progressifs

Le ministère radical Bourgeois est tombé sur la question de l'impôt progressif; ici, le ministre se raidit, parmi nous, par des impôts progressifs.

D'ailleurs, c'est son programme administratif qu'il a développé le 1er janvier dernier, devant les magistrats et le barreau qui, d'ailleurs, n'ont fait qu'approuver.

Il a, paraît-il, en poche, sept réformes administratives à introduire parmi nous.

La colonie n'est donc qu'au commencement de ses épreuves et l'impôt du timbre et de l'enregistrement n'a été que le prélude, qu'un essai de la mise en pratique du programme de M. Millet.

Les sept réformes qu'il a dans son sac sont comme les sept vaches maigres les sept plaies d'Égypte.

Depuis quelques jours on voit circuler chez les négociants et industriels de Tunis des gens à figure plus ou moins rassurante qui, sous prétexte de recensement ou de statistique, se livrent à des recherches, à des investigations presque inquisitoriales.

Ce sont des agents quelconques administratifs qui préparent le nouvel impôt dont notre bon René a l'intention de gratifier la partie de la colonie, qui est sa bête noire — le commerce et l'industrie — nous avons nommé les patentes.

Comme nous n'avons cessé de le dire dans la *Petite Tunisie*, les convoitises déchaînées par un premier succès n'auront pas de cesse avant qu'elles aient dévoré toute la fortune de la Tunisie.

Après l'impôt du timbre et de l'enregistrement, les patentes: après les patentes, la cote mobilière et personnelle; en un mot, tous les impôts plus ou moins onéreux auxquels on avait voulu, en quelque sorte, se soustraire en venant ici, on les retrouvera, plus forts, plus vexatoires, plus arbitraires qu'on ne les avait dans la métropole, car, en Tunisie, ils n'ont aucune compensation.

Vexatoire, ce nouvel impôt l'est même dans ses préliminaires, dans sa préparation.

Car la patente, pour être juste, égalitaire, équitable, doit être proportionnelle à l'importance du commerce, à la quantité d'affaires que l'on fait, en un mot, à l'importance de la maison.

Il y a des négociants et des indus-

triels similaires, identiques même pour les objets de leur commerce, mais il n'y a aucune égalité entre le chiffre d'affaires; la disproportion est énorme, et il est évident que la patente ne doit pas être la même.

Il faut donc qu'on établisse une proportion par des investigations qui sont toujours injustes et vexatoires.

Et tout cela, parce qu'il s'est trouvé des hommes, des français assez plats, assez serviles, pour approuver les actes quels qu'ils soient de ce résident qui n'aspire qu'à quitter la Tunisie, après l'avoir ruinée.

On acceptera ces patentes comme on a accepté le timbre et l'enregistrement, on criera peut-être un moment, un jour, mais le lendemain tout sera oublié.

Car chez nous, français, tout s'use rapidement et surtout la résistance et l'indignation.

Tout d'abord, on se révolte, on proteste contre ce qui peut paraître intolérable, antilibertaire, ruineux, mais on s'y habitue facilement et vite, on s'y résigne enfin.

Malgré la fausseté du raisonnement, malgré même son absurdité, on affirmera, on démontrera, à ceux qui sont tout disposés à se laisser convaincre, que la patente est une garantie pour les vrais commerçants, une preuve de la solidité des affaires.

On atténuera le plus possible pour faire passer la lourdeur de cette nouvelle charge et on obtiendra ainsi un vote.

C'est ce que nous avons vu déjà pour le timbre, c'est ce qui va probablement avoir lieu pour les patentes.

Certains feront un peu d'opposition et beaucoup de bruit autour de tout cela, pour se faire quelque popularité, et ils seront ensuite les premiers à accepter parce que cela ne les intéresse pas.

Eh! bien, tout cela, nous l'avons sincèrement, nous laisse un peu froids, nous réjouit même, et notre joie ne sera réellement complète que le jour où, après avoir passé par tous les degrés, les impôts progressifs de Millet arriveront à toucher un peu au cœur de certains grands chefs de parti qui, *in petto*, se réjouissent des patentes, où on arrivera à créer un impôt foncier qui frappera lourdement la propriété agricole et autre.

Oh! alors, on les verra s'indigner, protester et devenir des irréconciliables, ceux qui ont accepté avec une certaine sérénité les impôts qui ne les touchaient pas!

C'est pour cela que nous croyons que l'impôt des patentes et bientôt l'impôt sur la propriété foncière seront un mal pour un bien.

Et qu'une grande partie de la Colonie devenue tellement pleutre, tellement misérable, qu'elle ne vibre plus qu'aux questions d'argent, eh! bien qu'elle paie.

Elle comprendra, peut-être, alors, qu'il vaut mieux avoir pour administrateurs d'honnêtes gens intelligents et pondérés que des coquins et des fous.

C. VÉRAX.

Si nous en croyons les correspondances de Sousse et surtout les dépêches que nous recevons nous demandant tous les jours des numéros de la *Petite Tunisie*, le sieur Petit-Ringotte, secrétaire de la Chambre mixte du Cercle, ne jouit pas précisément de toutes les sympathies sossuiniennes.

Comment est-il arrivé à être élu? mystère, mais nous sommes sûrs que si les élections avaient lieu prochainement, il resterait sur le banc si facilement qu'il reste quelquefois.

ait-il pour les poursuites que le paiement ait augmenté pour que les frais soient plus considérables? être bien.

#### Retour inopiné

Le retour du sire Millet, annoncé pour le 20 septembre par les organes officiels, a été avancé de quelques jours et c'est avant-hier que notre résident débarqué dans la nouvelle Colonie, entouré du plus sombre mystère, comme pour venir y commettre quelques nouveaux méfaits.

Il a croire que le petit satrape de la Tunisie aura voulu éviter, par une arrivée trop bruyante, une manifestation qui se serait certainement terminée par des jets violents de toute autre chose que des roses.

Puisque nous voilà de nouveau contraints de subir le joug du tyranneau Millet, et que tous nos cris de désespoir n'ont eu aucun écho auprès de ceux qui avaient le pouvoir de nous débarrasser de ce jouisseur, contentons-nous de pactiser quelques instants avec lui.

Demandons-lui donc de passer en revue l'armée de fonctionnaires qu'il a sous ses ordres et de se rendre compte des nombreux vides qui existent dans les rangs.

Joues des vacances qu'il avait prises lui-même et jaloux surtout de la réclame faite autour de son nom, la gentrotte-menu de l'administration a crû, elle aussi, de quitter les parais ingrats de la Tunisie et d'aller à son tour recueillir les louanges.

Les uns sont partis en Beauce, les autres en Bourgogne, plusieurs en Provence et quelques-uns même en Périgord, certains villages ont retenti de leurs noms; le triomphe a été complet.

Fouilly-les-Truffes notamment, on s'extasiait sur la personne de M. Ducroquet.

Avez-vous vu Ducroquet? Ducroquet de Tunis? le financier Ducroquet? demandait-on de toutes parts dans le

village, à tel point que le croquant y est demeuré deux longs mois au détriment de nos finances.

M. Millet agira sagement en faisant une enquête sérieuse au sujet de ces départs qui ont jeté la perturbation dans toutes les branches du commerce.

S'il ne veut rien faire pour la Colonie qu'il fasse au moins quelque chose contre l'administration, ce sera, toujours autant de pris sur l'ennemi.

Nous avons eu sous les yeux une lettre imprimée des *Travaux Publics*, adressée à une compagnie de navigation relativement à une réduction de prix de passage, demandée par un fonctionnaire et sa famille.

Dans le libellé de cette lettre imprimée, une place libre est laissée pour la réduction demandée.

Comme celle-ci n'est jamais inférieure au 50 0/0, il faut croire que des bons de passage à place entière sont couramment accordés par la dite administration des *Travaux Publics* qui en acquitte le montant avec les sommes — naturellement — mises à sa disposition et qui sont sensées être utilisées pour constructions de routes, pistes, etc., etc.

Voilà, trimardeurs qui vous esquitez le tempérament pour joindre les deux bouts à la fin de l'année où passent les produits des impôts que vous versez dans les caisses de l'Etat! votre argent sert à envoyer certains budgétivores se ballader en France aux frais de... la princesse, c'est-à-dire aux vôtres! Magnanime administration, va!

#### La Presse Indépendante!

Le bruit courait l'autre jour que M. de Carnières (Victor, comme Napoléon V ou VI) venait d'organiser un syndicat de la presse indépendante de Tunisie et, naturellement, avait occupé la présidence et la direction, *et partibus factis sic locutus est Victor*.

Il n'y a, paraît-il, rien de vrai et cependant c'est plutôt ceci que cela qui nous étonne.

Tout donnait raison à ceux qui avaient fait accrédir la formation du syndicat Pouillaude.

Depuis quelques jours, en effet, ne voit-on pas une éclosion si extraordinaire de feuilles pseudo-indépendantes qu'on se croirait en plein printemps d'opposition et de journalisme et, signe caractéristique, toutes ont l'air de recevoir plus ou moins les inspirations de la *Tunisie Française* ou tout au moins d'être menées par le grand seigneur de Soliman.

Ce sont flatteries sur flagorneries, coups d'encensoir sur coups d'encensoir, « Grandhomme politique par ci, esprit logique par là, » etc. etc., lui sont cassés sous le nez.

Nous n'irons pas certainement jusqu'à dire que, comme pour l'âne ou le loup de la fable, on voit passer le bout de l'oreille, mais que tout cela est cousu de fil blanc ou plutôt de ruban rouge par le président de la Chambre d'Agriculture.

Ce grand chef de l'opposition, au moment des élections, est devenu, depuis, le brosseur en titre de tous les résidents, même des adjoints.

Il a refusé dernièrement les palmes académiques qu'il a laissées généreusement à son ami et collaborateur Goin, ses aspirations sont plus élevées, et le ruban rouge des présidents des anciennes Chambres d'Agriculture et de Commerce l'empêchent de dormir; rien ne pourra donc plus l'arrêter dans ses changements de front, dans

ses incohérences politiques et même dans ses agissements en dessous, s'il n'arrive à décrocher prochainement ce bout de ruban aussi sanglant que les avanies et les affronts qu'il a eu et qu'il aura encore à subir.

Et comme la plupart des directeurs de cette presse plus ou moins indépendante ont tous quelque chose à obtenir, il est facile de comprendre qu'ils s'entendent, nous ne dirons pas, comme larrons en foire, mais comme quémandeurs en antichambre.

L'un demande le ruban, l'autre une bonne sinécure, l'autre encore une simple étude d'avocat-défenseur.

Tous les moyens leur sont bons, même pour quelques-uns d'aller puiser leurs inspirations, donner et recevoir des consultations dans le cabinet du coadjuteur Révoil.

Tout cela a besoin d'un voile et, de temps à autre, par intermittence, ils font un semblant d'opposition, mais une opposition à la guimauve et de couleur mauve, qu'ils édulcorant encore de beaucoup d'esprit courant, d'esprit des rues comme on dit, de ce qu'ils appellent l'humour.

Mais comme, malgré tout, ils ont besoin de réclame, par pure modestie, ils la font faire par le copain en ambitions : « Pass-moi la cuvette — non, la rhubarbe. — Je te passerai le bidet — pardon, le séné.

Ce n'est pas sans une certaine stupefaction que nous avons vu l'autre jour dans l'Officieux la nouvelle que M. Tournier, directeur-gérant des biens de l'archevêché de Carthage, était proposé pour le siège épiscopal de Constantine.

A l'époque de la nomination de M. Laferrère à ce siège laissé vacant par M. Combes, primat d'Afrique, M. Tournier avait été aussi proposé.

Tout le monde se souvient des articles de notre confrère Sadnac sur ce Monsieur, ses relations, lui prêtre et dignitaire de l'église catholique avec certains trafiquants israélites.

Les raisons qui, il y a environ trois ans, ont fait éliminer la candidature de M. Tournier existent encore et n'ont fait qu'amplifier.

Certes, nous sommes les premiers à reconnaître les qualités et les aptitudes de négociant, de commerçant et même de comptable administrateur de M. Tournier, mais nous croyons que tout cela domine au détriment du caractère spirituel qui doit surtout animer un prêtre qui a charge d'âmes.

Le pouvoir temporel s'exerce toujours au préjudice du pouvoir spirituel.

Le candidat à l'épiscopat de Constantine est un excellent financier, qu'il reste financier, il serait, croyons-nous, mauvais pasteur d'âmes chrétiennes.

## AGITATIONS STÉRILES

Après avoir formulé une énergique réclamation auprès de M. le résident Révoil, et après lui avoir arraché des poursuites contre nous, il fallait que la faconde italienne eût le lendemain de cette première victoire.

En effet, dans la nuit du vendredi au samedi, des affiches, rédigées dans la langue du Dante, ont été apposées sur les murs de Tunis, et arrachées aussitôt par les autorités françaises.

Malgré une enquête des plus minutieuses, nous ne sommes point parvenus à connaître dans quels termes étaient formulés ces placards.

Il est évident que cette comédie ayant lieu le jour même de notre édition, ces manœuvres italiennes ont dû être dirigées contre la nation française; si elles n'avaient été tramées que contre nous, la police ne se serait sans doute pas donné la peine de lacérer ces placards; l'arrivée subite de M. Millet parmi nous est d'ailleurs l'indice le plus frappant de cette agitation, ourdie dans l'ombre, et suscitée par nous ne savons trop quel triste personnage.

La date du 28 septembre n'est certes pas étrangère à ce mouvement anti-français, et l'échance du traité commercial avec l'Italie donne à certaines autorités de sérieuses appréhensions.

Mais ce n'est pas, croyons-nous, en soulevant les haines que l'on pourra parvenir à une entente même relative.

L'Italie, qui s'impose tous les sacrifices pour se maintenir dans l'équilibre de la Triple Alliance, perd toute prudence lorsqu'il s'agit simplement d'un accord commercial avec la France: on dirait même que toutes les avances que lui fait notre nation sont pour elle de pénibles humiliations.

Ce sentiment, qu'elle le sache, ne sied pas à un pays sage et qui se trouve

par sa situation, sa vigueur et son intelligence presque au même rang que les grandes nations de l'Europe.

L'Italie a besoin pour vivre de se débarrasser de cet esprit mesquin qui lui fait considérer la France comme une ennemie à outrance, alors que cette même France a été l'amie de la première heure et qu'elle est toute disposée encore à tendre une main royale à celle qui pourtant, s'est jetée dans les rangs de ses ennemis, en croyant les désastres de 1870 à jamais irréparables.

Si l'Italie ne veut pas, de cette alliance sérieuse et durable, qu'elle demeure, quand même, digne vis-à-vis de nous: ce n'est pas par des rodomontades, que l'on établit ses droits, mais par des actes politiques en sagesse et dénués de passion.

La France, qui a compris toute la dignité qu'elle avait à garder, n'a jamais fait preuve vis-à-vis de cette animosité qui caractérise depuis 30 ans les gouvernements d'Umberto.

Dans le renouvellement de la France, qu'elle est sage et forte: les faits absolus qu'elle a sur la Tunisie sont incontestables et ne pourraient et ne sauraient être contestés par aucune nation européenne.

La France prouvera aussi en dehors de toute passion politique, qu'elle sait reconnaître à l'Italie les quelques avantages auxquels elle peut et elle doit seulement aspirer.

Quant aux énergumènes qui tirent des incidents pouvant amener des complications, on n'aura qu'à leur appliquer de simples mesures de police.

Pour nous, nous n'avons pas à nous occuper de polémiques avec les allophobes, quels qu'ils soient.

Sur un territoire français, il n'est pas permis à n'importe quels adversaires de ce genre de répondre par voie de journaux ni même par voie de lettres.

## Epas-Trou

Trouillet, qui ne touche à l'agriculture que par l'origine de son nom qui est citrouille, agirait sagement en n'ayant jamais allusion à une science qui lui est complètement étrangère.

Ses inspirations, dont la Dépêche tunisienne se fait l'écho, sont tellement dénuées de sens commun que nous nous pas à croire que la raison de nous a pris le même chemin que les esprits d'Etats tunisiens.

L'officieux nous a, d'ailleurs, communiqué une pièce économique dudit Trouillet, une pièce à l'appui pour démontrer sa capacité en fait de culture.

Il s'agit de la figue de Barbarie. Personne ne se serait jamais avisé de planter un hectare d'une plantation de ce genre qui donner un rendement net de 200 francs et que l'on put distiller du vin un alcool pur à 50 francs l'hectolitre.

Que l'on se reporte au numéro de la question et l'on sera étonné de voir que cette plante exotique: les piquants de la feuille peuvent même servir à la fabrication de cure-dents hygiéniques.

C'est avec des élucubrations de ce genre que M. Trouillet peut puiser dans la caisse des fonds plus que secrets.

Si de pareilles aneries tombent dans les milieux politiques français, on se demande pourquoi des mesures énergiques ne sont pas prises contre ces fous qui répandent sur la colonie, des bruits aussi grotesques.

Il est vrai que ces mêmes fous, comme protecteurs et appuis, les résidents Millet et Révoil.

M. Hanotiaux pourrait encore signaler par une mesure qui lui valtrait la sympathie de la Tunisie entière, ce serait de s'opposer au maintien de Millet parmi nous.

La Petite Tunisie prend, d'ores et déjà, l'engagement d'ouvrir, à cette occasion, une souscription publique pour offrir à l'agriculture une collection complète de semences de figues de Barbarie, lui permettant de faire de sérieuses études sur cette plantation dans un pays moins détre et surtout moins ruiné que le nôtre.

On pourra même, à la rigueur, lui adjoindre Trouillet-citrouille qui fournira des renseignements sur la culture des chiens-dents, et des pisses-en-lit qui, en quelque sorte, les principaux éléments du jardin d'essai de Tunis.

## LE RECRUTEMENT DE LA MAGISTRATURE

Nous avons lu dans quelles conditions le concours devait, à notre avis, donner accès aux fonctions judiciaires et nous avons exprimé l'opinion qu'aux épreuves du concours devrait succéder pour les futurs magistrats le stage, le noviciat dans les fonctions d'auditeur ou de juge suppléant. Nous n'ignorons à priori la première dénomination, afin d'indiquer nettement que dans notre pensée, l'institution de l'auditorat devrait être sensiblement différente de celle de la suppléance: telle quelle fonctionne actuellement.

L'institution des juges suppléants, surtout avec l'organisation résultant de la loi du 30 août 1883, nous paraît on ne peut plus funeste aux intérêts de la justice.

L'absence de tout traitement pendant un stage qui se prolonge souvent quatre et cinq années, a pour conséquence forcée, contrairement à tous les principes d'une démocratie, de fermer la carrière judiciaire aux jeunes gens de mérite qui n'ont pas de fortune, et les jeunes magistrats de 25 ans auxquels on confie les fonctions de juge suppléant ont trop souvent une expérience des affaires insuffisante pour qu'il soit sans danger de leur confier tout à la fois la double qualité de juge inamovible et de juge ayant voix délibérative. L'auditorat serait l'initiation pratique aux fonctions judiciaires.

Mis à la disposition du Procureur général et délégués par lui partout où les nécessités du service réclameraient leur présence, les auditeurs nommés au concours seraient, par une expérience de tous les jours, préparés aux travaux de l'administration du parquet, appelés à siéger aux audiences, à y suppléer le ministère public ou à prendre part aux délibérations, mais jamais autrement qu'avec voix simplement consultative.

Ils ne devraient pas être inamovibles, mais ils devraient recevoir — la dépense serait peu considérable, leur nombre étant limitée, — un traitement modeste qui leur permettrait de vivre.

Ils seraient investis de leurs fonctions pour une période déterminée et, suivant que l'épreuve tournerait à l'avantage ou au détriment de ceux qui l'auraient acceptée, elle leur ouvrirait définitivement l'entrée de la carrière ou les en ferait exclure.

Ajoutons, que revenant aux usages anciens, on pourrait avoir dans chaque tribunal, pour le service des audiences au cas d'empêchement des juges titulaires, un ou plusieurs juges suppléants choisis parmi les avocats, avoués, notaires, etc., de la résidence, réunissant les conditions de capacité exigées par les lois en vigueur.

Telles sont les garanties qui nous paraissent de nature à assurer le recrutement d'une magistrature éclairée unissant à la science du droit l'expérience des affaires.

Une dernière question nous reste à examiner, celle des règles qui devraient présider à l'avancement dans la magistrature.

Il ne suffit pas d'avoir des juges éclairés, instruits, possédant l'expérience des affaires: il faut par dessus tout avoir des juges indépendants, également inaccessibles aux tentatives du pouvoir et à l'action dissolvante des partis, pénétrés de la vérité de cette belle parole: « Le magistrat qui, en certaines occurrences, ne sait pas, au besoin, être un héros, n'est, même pas un honnête homme ».

L'inamovibilité rassure le magistrat contre la crainte d'être frappé injustement pour avoir fait son devoir, mais qu'est-ce que la crainte d'une destitution, qui ne se présente guère dans la pratique, à côté de cette crainte bien autrement menaçante et agissante de ne pas monter, de ne pas avancer, qui est tout à la fois, disait Prevost-Paradol, « le frein du fonctionnaire français et le stimulant toujours actif de son zèle ».

Le désir inmodéré de l'avancement, voilà, à n'en pas douter, le plus grave péril auquel soit exposée l'indépendance du juge. Le danger ne date pas d'aujourd'hui. La circulaire restée célèbre de M. le Garde des Sceaux Delagrè, les pages singulièrement acerbes du feu Victor de Broglie dans ses vues sur le gouvernement de la France sont là pour attester que le mal sévit depuis de longues années.

## Crime de Lèse-Majesté

### LES POURSUITES DU ROI UMBERTO

Elles sont aujourd'hui un fait accompli.

A la requête du marmeladeux résident général adjoint Révoil, sur la demande du consul d'Italie, la « Petite Tunisie » est poursuivie devant le Tribunal correctionnel pour avoir osé traiter M. le roi Umberto de « sombre et sinistre soudard ».

Bravo, M. le coadjuteur!

Alors qu'en Italie, la presse à la solde des Crispi, des Ru-

lli et autres « sombres » philes de même goût ne cesse un jour de tomber à plume que veux-tu sur la France, les français, et même sur le Président de la République, ici, en Tunisie, un journal français est poursuivi — « sombre » — pour s'être permis de traiter M. le roi Umberto de « soudard »!

Nous ne savons si ce monarque se portera partie civile aux débats et réclamera des dommages-intérêts.

Quoiqu'il en soit, c'est avec la conscience tranquille, c'est avec joie, que nous comparaitrons devant nos juges, certains l'avoir fait notre devoir de français; et de bons français.

Vive la France!

## UN BON POINT

Celui de nos compatriotes qui récemment, depuis des années, la préférence pour la main-d'œuvre française en Tunisie et la exclusion des étrangers aux adjudications de l'Etat auraient certainement éprouvé une déception sur l'emploi des moyens qu'ils font valoir si, comme nous, ils avaient assisté, la semaine dernière, à l'audience de la justice de paix du canton nord.

Quelques ouvriers, n'ayant pu obtenir paiement de leurs salaires, avaient dû assigner l'entrepreneur à la justice.

Le jour de l'assignation par son avocat, M. Grébaud, que les ouvriers devaient s'adresser à ses honoraires qu'ils avaient embauchés; que ses honoraires étaient insolubles, tant que pour les ouvriers; mais que, quant à lui, en vertu de son contrat avec les tâcherons, il devait être mis hors de cause.

De son côté, M. Grébaud, pour les tâcherons, déposa des conclusions qui tendaient au maintien en cause de l'entrepreneur qui avait exploité leur ignorance et la nécessité de donner du pain à leurs enfants, pour imposer à ses clients un contrat honnête.

M. le président avait prononcé que l'on donner lecture de quelques articles de ce contrat.

Écoutons l'article IV de l'Entrepreneur « n'ayant pas le droit de sous-traiter son travail, les tâcherons ne devront jamais le faire » et passeront simplement que comme employés, voire même intéressés de M. X. (l'entrepreneur).

La divulgation seule du présent contrat pouvait prouver qu'ils sont tâcherons, ces tâcherons restant entièrement et seuls responsables des suites qui pourraient survenir des cautionnements et les retenues respectivement après l'entrepreneur, plus tous les dommages-intérêts pour le préjudice causé.

M. Grébaud allait entreprendre la lecture de l'article V lorsque M. le juge de paix Martineau, qui présidait l'audience, l'arrêta en disant qu'il n'y avait rien à lire.

Par un jugement très bien motivé, Monsieur le juge de Paix a décidé que le contrat rappelle plus haut sur lequel nous duquel s'appuie l'entrepreneur pour l'annuler sa mise hors de cause est inéquitable et contraire à l'ordre public, en conséquence, il maintient l'entrepreneur en cause et le condamne envers les ouvriers.

Voilà qui est juste! Au nom du prolétariat et en notre nom, toutes nos félicitations à M. le juge de Paix Martineau.

## Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

GRAND CAFÉ DE TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

La Société La Gauloise, présidée par M. Le Martin, officier de réserve de l'armée française, a organisé un Festival Musical avec fête de gymnastique pour le dimanche 18 octobre prochain.

L'président de cette société a trouvé bon de consacrer à ce Festival « Musical (?) » la Société philanthropique La Valette (rien à dire), la Stella d'Italia, la Fanfare des Garibaldiens plus la Musique Italienne de La Goulette.

La société française La Chorale qui a 700 8 ans d'existence, qui a fait ses preuves aux concours d'Alger, de Bône, de Lyon, et de Chambéry est exclue de ce Festival « Musical » elle n'est pas invitée!!!

Il y a une société française de gymnastique à Tunis, qui pour n'être pas allée à un concours, n'en a pas moins fait ses preuves en maintes occasions, cette société c'est l'Académie, que préside M. Galm, avocat de notre ville. Cette société n'est pas invitée à prendre part au

**MONTRES REMONTOIRS**  
Or, argent et nickel  
tous systèmes  
Réparations Garanties

MAISON FRANÇAISE  
**Horlogerie-Bijouterie**  
A. PORTAIL, 4, rue Al-Djazira. — TUNIS

**CHAINES**  
Or, argent, etc., etc.  
ASSORTIMENT POUR MARIAGES  
Réparations Garanties

Festival de Gymnastique, non pas de la *Gaule*, mais de M<sup>o</sup>ssieu Martin!  
Nous apprenons que le jour de ce fameux Festival « Musical » (?) et de Gymnastique! s. v. p. ! le dimanche 18 octobre, ces sociétés françaises *La Chorale* et *L'Avant-Garde* donneront dans les jardins de la Résidence de France à Tunis, une fête de charité au profit des pauvres, patronnée par la *Société Française de Bienfaisance* et avec le concours de l'*Harmonie Française* et même de la Musique du 4<sup>e</sup> Zouaves.

**Brasserie GEORGES**  
RESTAURANT A TOUTE HEURE

L. Ducroquet, rédacteur en chef du *Libre Journal* va, sous peu, quitter le journalisme tunisien pour aller reprendre sa place au barreau de Sousse.  
On sait qu'il avait été l'objet d'une suspension d'un an par le conseil de l'ordre du barreau de Tunis pour une peccadille n'entachant nullement son honneur.  
A tout péché, miséricorde.

Les bruits les plus divers courent relativement à la construction d'une gare à Radès.  
Nous pouvons affirmer que les travaux commenceront en octobre ou novembre prochain si... rien ne vient briser les beaux projets du B.-G.

**GRAND CAFÉ GLACIER**  
ETABLISSEMENT FRANÇAIS

Un individu, privé de ses droits civils et politiques, peut-il être administrateur-gérant d'un journal, nous demande-t-on ?  
La loi sur la presse est formelle à cet égard : nul ne peut être gérant d'un journal s'il ne jouit de ses droits, civils, politiques et civiques.

Et pourtant, tel serait, paraît-il, le cas d'un ou même deux journalistes de l'intérieur.  
Par le bateau de mercredi, sont rentrés deux maîtres aimés et estimés du barreau M<sup>o</sup> Mossé et Pietra.

**BOCK ORBEC, boisson à la mode**

Un mouvement vient d'avoir lieu dans le personnel des commissaires de police de Tunis.  
MM. Mingeaud et Chauvin, auxquels nous avons fait allusion dans un entre-filet, il y a quelque temps, sont envoyés en disgrâce, le premier à Kairouan et le second à Sfax.

M. Pierre Lescot, chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 12 juin, ses cabinets et laboratoires dentaires sont transférés place de la Résidence (maison Racine). Entrée par la rue de Rome.

**BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilear**  
PLATS DU JOUR

Au sujet de la nomination de M. Maillé, employé au Gouvernement tunisien, dans la magistrature, nous avons dit que nous n'avions certainement aucune objection à faire à le voir nommé juge de paix suppléant.

Aujourd'hui, on reprend les anciens rancœurs et on parle de lui comme juge suppléant au tribunal de première instance; le favoritisme serait trop flagrant pour que nous passions sous silence une pareille nomination.  
Et cependant, ces dernières suppositions paraissent confirmées par la retraite volontaire de M. Peandeceri, qui demanderait à rentrer en France, retraite motivée plutôt par l'écoeurement que par la fatigue.

**BRASSERIE DU CHAPITRE**  
RESTAURANT. — CAFÉ NOSSI-BÉ

Certains établissements publics en prennent par trop à leur aise avec la voie publique.  
Il nous semble, cependant, qu'il y a des règlements de voirie que personne ne peut transgresser, fut-on vice-président de la Municipalité.  
La Municipalité donne, paraît-il, des ordres, mais la police, chargée de l'exécution de l'arrêté se moquant de ceux-ci comme d'une guigne, s'empresse de laisser faire ceux qui encombrent la voie publique. Avis à qui de droit.

Dans notre dernier numéro nous avons parlé des grecs qui encombrèrent le tripot dit cercle du casino d'Hamam-Lif.  
Il serait difficile que le directeur des jeux se débarrasse de ces gens-là puisque ce sont ses camarades et associés en philosophie.

Le soir, ils partagent les bénéfices et le directeur prend pour sa part le 70 0/0.  
C'est dans ces conditions qu'il a fait travailler l'individu à qui on fit dernièrement une véritable conduite de Grenoble, qu'il a l'air d'avoir oubliée et que nous nous permettrons de lui rappeler à l'occasion.  
Nous entrerons prochainement dans de plus amples détails très instructifs.

**AVIS**

M. Pierre Ortolan, demeurant à Marseille, écrit à la *Libre Parole* que M. Jean André Ortolan, mécanicien en chef de la marine en retraite, qui vient de mourir à Toulon, n'était pas parent avec le célèbre jurisconsulte Joseph Elzéar Ortolan.  
M. Pierre Ortolan, fils du capitaine de vaisseau Théodore Ortolan et neveu du jurisconsulte, est le seul descendant du même nom, de l'éminent professeur à la Faculté de droit de Paris.

**CERCLE-CASINO DU PALAIS KHÉRÉDINE**  
Tous les soirs  
**CONCERT INSTRUMENTAL**  
CAFÉ SUR LA PLAGE  
Consommations aux prix de la ville  
RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Déjeuner : 2 fr. 50. — Dîner : 3 fr.  
Appartements meublés à louer  
Établissement de bains : Douches

**PILULES PURGATIVES & DÉPURATIVES DE KORBUS**

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé par l'usage de ce remède populaire employé depuis longtemps.  
Très efficace, économique et facile à prendre. Purifie le sang et convient dans toutes les maladies dépendant de mauvaises digestions et de paresse intestinale.  
2 francs la boîte  
Dépôt : PHARMACIE CENTRALE DE PARIS

**Epicerie de la Régence**  
Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages  
CONSERVES, SALAISONS  
Liqueurs des 1<sup>res</sup> marques  
**ATHANASIOU & C<sup>ie</sup>**  
12, Rue d'Italie — TUNIS

Le meilleur reconstituant  
EST LE  
**Vin Tonique des Suffètes**  
à base de Kola-Coca, phosphate de chaux, jus de viande, cacao et colombo, préparé à la *Pharmacie Lyonnaise*, 12, rue d'Italie.  
Ce vin, d'un goût excellent, convient à tous les âges et permet de supporter facilement les grandes chaleurs.

**17 fr. INCROYABLE !**  
la véritable Montre  
**RÉGULADORD.G. 1<sup>re</sup>**  
Garantie deux ans en vente chez  
**D. LADISLAS**  
Horloger-Bijoutier  
AVENUE DE FRANCE, 9.  
Grand Assortiment de Décorations et bijoux français et étrangers

**René Delarue**  
14, Rue d'Espagne, Tunis  
VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS  
Eaux-de-Vie de Vin et de Marc  
VINS DE FRANCE  
fins, demi-fins, ordinaires  
RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA  
CHAMPAGNE RIYART

**CABINET D'ACCOUCHEMENT**  
Sage-femme de 1<sup>re</sup> classe  
CONSULTATIONS TOUTS LES JOURS  
2, Rue de Suède, 2  
(En face la Salle des Ventes)  
RECOMMANDÉE.

**HYGIENE DE LA TOILETTE**  
Les qualités désinfectantes, microcides et catrifiantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soin de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.  
Le flacon, 2 francs les 6 flacons, 10 Francs  
Dans toutes les pharmacies  
**Se défier des contrefaçons**  
Dépôt : PHARMACIE NÉE

**FORGES DE LA PROVIDENCE**  
Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)  
Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.  
La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.  
Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.  
Agent pour la Tunisie: J. FORTI  
TUNIS — 14, Rue des Glacières — TUNIS

**LA GOULETTE**  
BAINS DE MER  
Saison balnéaire 1896  
**LA GRANDE ROTONDE**  
Propriétaire: Victor BESSIS  
RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Cabinets, Bains. — On peut louer pour la saison  
COMMANDES DES PREMIÈRES MARQUES  
DIMANCHE, JEUDI, SAMEDI  
**GRAND CONCERT FRANÇAIS**  
On prend des pensionnaires

**ATELIERS DE CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE**  
**H<sup>te</sup> OBRE**  
Avenue de Carthage. — Tunis  
AVIS: M. H. OBRE, serrurier-constructeur et dépositaire de diverses maisons, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, par extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1896.

**CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE**  
DU  
**RESTAURANT AMÉRICAIN**  
Rue de Bône — TUNIS  
Cuisine Bourgeoise  
Dîner : 2 fr.; Dîner : 2 fr.  
SERVICE A LA CARTE  
MATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX  
partir du 1<sup>er</sup> octobre  
"Le restaurant Américain" restera ouvert toute la nuit

**TRAIT DE VIANDE LIEBIG**  
est INDISPENSABLE dans  
**UNE BONNE CUISINE**  
pour améliorer  
DES SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

**FAUCON DE BRIQUES ROMAINES**  
**C. ODINO**  
Place Bab-Saadoun  
Les briques romaines défilent toute concurrence d'une excellence de matériaux et de facture. Elles offrent l'avantage du 25 0/0 sur les concurrents.  
Le mètre carré depuis 1,50  
On s'occupe immédiatement.  
On se charge de toute espèce de construction.

A DIER immédiatement, avenue Bab-Djedid, deux appartements et un magasin. Prix très modérés.  
A VENDRE immeubles construits à l'européenne. Excellente occasion.  
S'adresser à M. Dufis, rue des Silos, 49, Tunis.

**AUX FOUDEIERS RÉUNIS**  
**DEVILLE & C<sup>ie</sup>**  
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE TUNIS  
Bureau: Avenue de la Marine, 19. —  
Atelier: Avenue de Carthage.  
3<sup>es</sup> premiers prix, 2 médailles d'or et une de vermeil

**FABRIQUES DE FOUDES**  
DE CUVES, DEMI-MUIDS  
ET DE VAISSSELLE VINAIRE EN TOUTS GENRES  
Prix défiant toute concurrence  
**Grand Coq de foudres et de demi-muids**  
Construits pour la récolte prochaine  
à des prix modérés

**AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE**  
**L. BOURY, Armurier**  
TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS  
M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'il trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

**MAISON F. DUC**  
**Hôtel-Restaurant Californie**  
44, Cours Belsunce — MARSEILLE  
Service à la carte et à prix fixe  
**GIRAUD ET RICHARD, successeurs**  
**Entreprises générales d'électricité**  
**FÉLIX DAPOIGNY**  
successeur  
DE J. CHEVALIER  
TUNIS, — 20, Rue Essadikia, 20. — TUNIS

**Restaurant d'Athènes**  
**Vin de Samos**  
(authentique) de provenance directe  
Prix: 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile.  
**CHEZ M. PAPAYANNI**  
Rue de l'Eglise, 4. Tunis

**QUINQUINA VINCENT**  
(Marque déposée)  
Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage  
(GROS ET DÉTAIL)  
Expéditions par Caisses et par Futs dans tous les pays  
On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.  
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

**TERMINUS-HOTEL**  
**J. GAILLODS, propriétaire**  
Place de la Gare Française. — TUNIS  
Cuisine Recommandée  
Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son aménagement entièrement neuf.  
Prix Modérés

MINISTÈRE DE LA GUERRE  
**AVIS D'ADJUDICATION**  
Le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 1896, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, dans une des salles de la *Mairie de Marseille*, à une adjudication publique pour l'exécution, pendant un an, du service des transports de la guerre entre la France, l'Algérie et la Tunisie.  
Le service à assurer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1897, est divisé en 7 lots, fixés ainsi qu'il suit :

**PREMIER LOT**  
Trois voyages par semaine, aller et retour, entre Marseille et Alger (direct). Un voyage supplémentaire par semaine, pendant la période d'été, sur la même ligne.

**DEUXIÈME LOT**  
Un voyage par semaine, aller et retour, entre Marseille et Oran (direct). Un voyage supplémentaire par semaine, pendant la période d'été, sur la même ligne.

**TROISIÈME LOT**  
Un voyage par semaine, aller et retour, entre Marseille et Philippeville (direct). Un voyage supplémentaire par semaine, pendant la période d'été, sur la même ligne.

**QUATRIÈME LOT**  
Un voyage par semaine, aller et retour, entre Marseille et Bône (direct).

**CINQUIÈME LOT**  
Un voyage par semaine de Marseille à Bizerte, Tunis, Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Zarzis et retour à Marseille par les mêmes escales. Un voyage supplémentaire par semaine, pendant la période d'été, de Marseille à Tunis direct et retour.

**SIXIÈME LOT**  
Un voyage par semaine d'Alger à Bougie, Philippeville, Bône, Bizerte, Tunis et retour à Alger par les mêmes escales.

**SEPTIÈME LOT**  
Un voyage par quinzaine, aller et retour, entre Port-Vendres et Alger (direct). Un voyage par quinzaine, aller et retour, entre Port-Vendres et Oran (direct).

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la 3<sup>e</sup> Sous-Intendance de Tunis.  
Le gérant: U. CROUZET.  
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 16

**Grande Boulangerie**  
et Pâtisserie Anglaise  
**Wagner et Albrecht**  
27, Rue d'Italie, 27  
et rue de la Commission, 8 - TUNIS  
Succursale à Hammam-Lif  
Brioche. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.  
Pains de luxe et de ménage. — Spécialités de Pains anglais. — Biscuits. — Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. Fournitures pour soirées, Baptêmes, Mariages et Bals.

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
A MAXULA-RADES  
Bel établissement de café-restaurant entièrement remis à neuf  
S'adresser au bureau du journal.

**Compagnie Algérienne**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital 15 MILLIONS entièrement versés  
Comptoir de Tunis  
Avenue de France  
Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays; encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.  
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

Domaine P. Potin  
**CHAUX**  
HYDRAULIQUE  
et Ciments  
Dépôt: rue du Portugal

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889  
**Demange Frères & Alioth**  
Propriétaires-Industriels  
PAU, SOUSSE, BORDEAUX  
**HUILES D'OLIVE DE TUNISIE**  
Garantie pure de tout mélange  
EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KLOS en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.  
Livraison à domicile en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25 KL.  
S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Italie. — TUNIS.  
Envoi franco d'échantillons sur demande

**Boulangerie Viennoise**  
8, Boulevard de Paris  
**Ferdinand HEINRICH**  
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS  
Croissants au Beurre  
Petits pains pour Restaurants et Hôtels  
ON PORTE A DOMICILE

**Banque de Tunisie**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital 8 millions de francs  
Siège social à Tunis  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ  
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Débits à vue et à échéances fixes — p. Garde de titres au paiement et escompte de coupons. Reports. — Cessions de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.  
SOUSCRIPTIONS — ÉMISSIONS

**A. GAUVAIN**  
Dépositaire des produits de la Maison **Saint Frères**  
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS  
Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangliers, septain — cordages et ficelles.

**BOIS DU NORD**  
Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux, Scierie  
Lattes à Plancher  
**BAPTISTIN BRÉMOND**  
SCIERIE MÉCANIQUE — MENUISERIE & CHARPENTE  
Avenue de la Marine, 1, 2, 3 et rue de Belfort — TUNIS

**GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE**  
Maison renommée pour ses produits extra, fondée en 1872  
GROS, DEMI-GROS, DETAIL

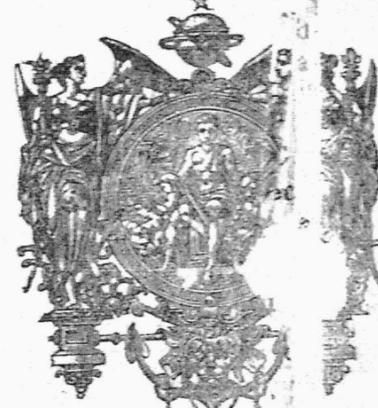
**Aimé EYRIÈS**  
Denrées Coloniales, Conserves Alimentaires Françaises et Anglaises  
APERÇU DE QUELQUES PRIX:  
Café vert Moka... le kilo. 3 20 | Café vert Rio... le kilo. 2 40  
— Martinique... 3 30 | Sacre Lebaudy, en boîte... 0 00  
— Santos... 2 50 | — Saint-Louis... 0 50  
Beurre frais de Macon... 2 50

**VINS FINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX DE MARQUES**  
à des prix défiant toute concurrence loyale  
ON PORTE A DOMICILE  
TÉLÉPHONE N° 10

**"L'AFRIQUE FRANÇAISE"**  
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents  
Capital: UN MILLION  
Siège social: BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 28 — Alger  
Incendies  
Accidents  
propriétés mobilières et immobilières  
RÉCOLTES SUR PIED  
en gerbes et en meules  
Collectes pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers  
Individuelles, chevaux et voitures  
bris de glaces  
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Soussa.

**LE MONDE**  
Cie Française d'Assurances sur Vie et contre l'incendie  
SIÈGE SOCIAL: PARIS, 16, rue Lepeletier  
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

INDIVIDUELLES — assurances d'habitations, primes mobilières, marchandises. — Assurances contre la fraude et les rapports à vapeur. — Contre les recours des locataires, contre les risques locatifs et les risques du voisinage.



VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates différées et de survies. — Nues. — propriétés, etc.

La Cie Le Monde opère à primes les propriétaires et les locataires à une prime à chacun séparément; la Cie affranchit de et les domestiques des assurés.  
Les polices de la Compagnie Le Monde Foncier de France.  
S'adresser pour tous renseignements général et inspecteur de la Cie à Tunis à M. G. ATTIA, agent 25, Avenue de Paris

**MATÉRIEL AGRICOLE**  
Chemins de fer portables  
**FABRIQUE de tous NORIAS**  
avec  
**Aristide LILIEZ**  
CONSTRUCTEUR B. R. S. G. D. G.  
— MUSTAPHA ALGER —  
Maison fondée en 1859  
141693 1083. 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> Pontons

**INDUSTRIEL**  
Decauville  
Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, batteuses, etc.  
Raymond VALENS, ingénieur civil, Tunis  
MAISON PIERRE AUVY — TUNIS  
A. LIODET, successeur

**Marbres bruts et ouvrés**  
Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie  
**CHEMINÉES DEPUIS 10 FRANCS**  
Articles de fumisterie, carrelages, piliers, monuments funéraires  
Bureaux et magasins: 7, rue d'Espagne.  
Vastes Entrepôts: 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> Pontons.  
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de travaux.

**AUX CISEAUX D'OR**  
Fabrique générale d'instruments et d'appareils de Chirurgie et de Médecine  
Maison de confiance, fondée en 1893  
**L. THIERS, — Rue Al-Jazira, 26. — TUNIS**  
Orthopédiste, Mécanicien, Coutelier, Bandagiste  
Instruments de chirurgie et pour vétérinaires, couteaux de poche extra fins, couteillerie fine, couteillerie de table, canifs coupe-cors, ciseaux. Sécateurs, greffoirs, pique-vins, rasoirs garantis, tondeuses humaines des meilleurs systèmes, tondeuses pour chevaux, chiens, moutons. Outils pour bouchers, charcutiers, cuisiniers horticulteurs, vigneron etc. Bandages pour toutes hernies, ceintures hypogastriques, suspensoirs, bas élastiques et en peau de chien, gouttières, attelles, jambes de bois, membres artificiels, béquilles, articles de plâtre pour malades. Urinoirs, irrigateurs, injecteurs, sondes, ovuligères, seringues sous-cutanées, ceintures-ventrières, articles d'alimentation et d'hygiène. — Réparations et aiguisage en tous genres.  
Maison recommandée par ses articles supérieurs en qualité et solidité

**TRANSATLANTIQUE INTERNATIONAL**  
Compagnie Générale Transatlantique  
GONDRAND FRÈRES, AGENTS  
Magasin de dépôt: 10, rue de France — Avances sur marchandises. — Emballage pour travail et la campagne. — Déménagements.  
TARIFS MODÉRÉS ET ÉCRIS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES  
La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.  
L'emballeur de Paris est attaché à l'Agence

**"LE PHENIX"**  
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES  
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE  
SIÈGE SOCIAL: 130, rue Lafayette — PARIS  
Agent général pour la Tunisie:  
**M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS**  
PRINCIPALES SOUS-AGENCES:  
MM. NESTLER à Sousse; PAGLIARIELLO à Sfax; PAYTON, à Gabès; WABOUILLE à Média; SAVON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SAOUD à La Goulette; KRUMHOLTZ à Guelma; GAZIT à Medjez-el-Bab; ELLOT à Sousse; BARRIÈRE à Guelma; LÉVY à Kairouan.

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
Capital: 30 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS 9, rue Es-Sadikia, 9  
Escompte, recouvrements, lettres de change, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéances fixes.  
Avis de 21 jours — à partir du 21 — 1 an 3 1/2 %

**Demandez Partout**  
**LE KINA BELLOT**  
ABSINTHE ET AMER CONILH  
BELLOT, Distillateur à Tunis  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison L. B. et C<sup>ie</sup> et du champagne Montebello.

**ÉPICERIE ET COMESTIBLES**  
GROS DOURA FRÈRES DÉTAIL  
TUNIS, rue des Glacières, 25, 27  
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires  
Liqueurs ordinaires et de premières marques

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
au capital de 100.000.000 de francs  
AGENCE DE TUNIS  
**Th. PROUST, directeur**  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.  
Dépôts à vue et à échéances fixes  
A vue... 2 1/2 % A 3 ans... 3 1/2 %  
A 1 an... 2 1/2 % A 4 ans et au-delà... 4 %  
A 2 ans... 2 1/2 %  
Loction de coffres-forts  
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

**C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE**  
C<sup>ie</sup> TOUACHE  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.750.000 FRANCS  
**Service postal Français**  
AGENCE DE TUNIS  
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie  
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches  
DÉPARTS tous les mardis, à midi, de MARSEILLE pour TUNIS:  
— tous les jeudis, à 5 h. soir, de MARSEILLE pour TUNIS, la Côte tunisienne et TRIPOLI;  
— tous les vendredis, à 2 h. du soir, de TUNIS pour MARSEILLE;  
— tous les dimanches, à 4 h. du soir, de TUNIS pour SOUSSE, MONASTIR, MEHDIA, Sfax, GABES, TRIPOLI et DJERBA.  
ARRIVÉES de MARSEILLE, tous les jeudis et samedis matin; de TRIPOLI, DJERBA, GABES, Sfax, MEHDIA, MONASTIR et SOUSSE, tous les lundis matin.  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3 rue d'Allemagne  
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ.

**Compagnie Générale Transatlantique**  
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE  
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille  
Départ de Marseille... Vendredi à 4 heures soir  
Arrivée à Tunis... Dimanche à 5 heures m.  
Départ de Tunis pour Malte... Dimanche à 3 h. 30.  
Arrivée à Malte... Lundi à 9 h. 30 matin  
Départ de Malte pour Tunis... Lundi à 5 h. soir  
Arrivée à Tunis... Mardi à 11 matin  
Départ de Tunis pour Marseille... Mercredi à 3 h. 30  
Arrivée à Marseille... Jeudi à 5 h. matin  
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille  
Départ de Marseille... Lundi à 4 heures  
Arrivée à Tunis... Mercredi à 5 h. matin  
Départ de Tunis pour Sousse... Mercredi à 3 h. 30 soir  
Arrivée à Sousse... Jeudi à 3 h. 30 m.  
Départ de Sousse pour Tunis... Jeudi à 5 h. soir  
Arrivée à Tunis... Vendredi à 3 h. m.  
Départ de Tunis pour Marseille... Samedi à 3 h. 30 soir  
Arrivée à Marseille... Lundi à 5 h. matin.  
Prix des Places:  
1<sup>re</sup> classe, 100 fr. 2<sup>e</sup> cl. 70 fr. 3<sup>e</sup> cl. 50 fr. 4<sup>e</sup> cl. 18 fr. nourriture comprise  
AVIS IMPORTANT  
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.  
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue de Sadikia.